DAMMARIE
28360

COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

du 08 mars 2021

Le 08 mars 2021, les conseillers municipaux de Dammarie, se sont réunis à la mairie de Dammarie en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Annick LHERMITTE, Maire

Présents : Robert ALÉPÉE, Sophie ALLIMONIER, Jean-Philippe BERTO, Stéphane BOUCHER, Anne-Marie BOUTIN, Christiane CHAILLER, Frédéric DUTRIEZ, Gwenaëlle JAFFRÉ, Marie-Pierre LEROY, Denis LETOURNEUR, Frédéric LEZIN, Nathalie LEZIN, Annick LHERMITTE, Martial MARAIS, Jean-François RICHARD, Angélique THOUZET, conseillers municipaux formant la majorité du conseil municipal.
Absents excusés : Claire CHANTARD (pouvoir à A. LHERMITTE), Paula LEBEAU (pouvoir à N. LEZIN),

A été nommé secrétaire : Gwenaëlle JAFFRÉ

Convocation du 1er mars 2021

ORDRE DU JOUR :

- Tarif pour pose d'une urne cinéraire sur une pierre tombale
- Convention de mise à disposition de la cantine pour le centre aéré
- Modification statutaire de Chartres Métropole – transport des élèves pour l'enseignement de la natation
- Informations sur le vote du budget et les taux des taxes locales
- Environnement
  - Semaine du développement durable
  - Nettoyons la nature
  - Plantations : 1 naissance/1arbre
- Election d'un correspondant sécurité routière
- Opposition au transfert de compétence urbanisme
- Informations Elections Départementales et Régionales
- Information sur programmation projets routiers
- Questions diverses

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

TARIF POUR POSE D'UNE URNE CINERAIRE SUR UNE PIERRE TOMBALE

Lors de la dernière modification des tarifs communaux, aux cimetière et columbarium en particulier, il n'a pas été prévu la possibilité pour les familles de sceller une urne cinéraire sur la pierre tombale d'une concession familiale ou celle de déposer une urne à l'intérieur de la concession, sous la pierre tombale.

Afin de compléter l'offre des possibilités de dépôt des cendres funéraires des défunts aux familles, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- D'autoriser :
  - Le scellement d'une urne sur le monument funéraire dont la famille du défunt est concessionnaire
  - Le dépôt d'une urne à l'intérieur d'une concession familiale sous le monument funéraire

- De fixer le tarif de ces deux possibilités à 150 €

Pour rappel, la législation prévoit que la dispersion des cendres funéraires au jardin du souvenir est gratuite.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA CANTINE POUR LE CENTRE AERE

Le centre aéré, situé rue de la Filerie, ne dispose pas de restauration scolaire. Pour déjeuner, les enfants se rendent à l'école dans les locaux de la cantine scolaire. Les centres de loisirs étant une compétence de Chartres Métropole, une convention de mise à disposition des locaux a été signée entre la commune et Chartres Métropole.

La délégation de service public (DSP) conclue entre Chartres Métropole et son délégataire (PEP 28) pour l'organisation des centres de loisirs qui devait prendre fin le 31 décembre 2020 a été prolongée jusqu'au 31 août 2021.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de prolonger pour la même durée la convention de mise à disposition des locaux de la cantine scolaire et autorise le Maire à signer la convention adéquate.

MODIFICATION STATUTAIRE DE CHARTRES METROPOLE TRANSPORT DES ELEVES POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION

Suite à l'intégration de la piscine des Vauroux et de son parc dans les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire de Chartres Métropole (délibération du conseil communautaire n° CC 2020/141), il y a nécessité de modifier les statuts de Chartres Métropole pour permettre le transport et l'accueil des élèves des écoles

maternelles et primaires de la communauté d'agglomération vers cet équipement en plus de celui de l'Odyssée. Le conseil communautaire a délibéré en ce sens le 28 janvier 2021.

Cette décision qui modifie les statuts de Chartres Métropole doit être présentée au vote des communes membres.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette décision.

INFORMATION SUR LE VOTE DU BUDGET ET LES TAUX DES TAXES LOCALES

Préalablement à toutes discussions sur la préparation du budget communal, Madame le Maire souhaite apporter les précisions suivantes quant aux modifications apportées par le législateur sur le taux des différentes taxes locales présenté au vote des conseillers :

Avec la suppression de la taxe d'habitation pour tous, le conseil municipal n'aura plus à se prononcer sur le taux de cette taxe locale.

Pour compenser les recettes engendrées par la taxe d'habitation, les communes percevront la part départementale de la taxe sur le foncier bâti, dont le montant sera si nécessaire, corrigé par un coefficient correcteur pour correspondre au montant précédemment perçu au titre de la taxe d'habitation en 2017.

Ainsi, au taux communal de la taxe sur le foncier bâti (fixé par le conseil municipal à 23.46 % en 2020), sera ajouté le taux départemental de 2020, soit 20.22 %. Le taux communal de la taxe sur le foncier bâti présenté au vote du conseil municipal au titre de 2021 passera donc à 43.68 % (23.46 % + 20.22 %).

ENVIRONNEMENT

1. Semaine du développement durable

La semaine de développement durable est fixée du 29 mai au 06 juin 2021.

La commune de Dammarie est inscrite pour proposer une visite du site extérieur remarquable des écoles avec les réalisations faites sur la prairie par les enseignantes, les enfants et les parents d'élèves (plantations, cheminements de biodiversité, création de nichoirs et hôtels à insectes, jeux musicaux, etc…)

Le conservatoire des espaces naturels a également prévu une animation sur le site de la mare de Vovelles, riche en biodiversité.

Ces deux sites seront inscrits sur le programme et chacun, habitant de Dammarie ou paps, sera invité à le visiter de façon libre.

2. Nettoyage de printemps

Comme les années précédentes, l'opération « Nettoyage de printemps » de Chartres Métropole consiste à ramasser les déchets jetés sur les voies et espaces publics. Cette opération est programmée le samedi 5 juin en matinée, durant le semaine du développement durable.

Cependant, contrairement aux années précédentes, il n'y aura pas de rassemblement général des participants pour un repas et une animation compte tenu des circonstances sanitaires. Des informations supplémentaires seront fournies ultérieurement

3. Plantations : 1 naissance/1arbre

Le conseil municipal approuve le projet qui consiste à planter un arbre pour chaque enfant né au sein des familles de la commune. Seraient concernés en 2021 les enfants nés en 2020.

Les modalités et le lieu de plantation restent à définir. La commission environnement est invitée à se réunir à ce sujet pour une réalisation à l'automne.

ELECTION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Pour améliorer la sécurité de nos routes, en particulier la sécurité des plus vulnérables (piétons et 2 roues), Madame le Préfet souhaite relancer le réseau des « élus correspondants sécurité routière ».

Est élu à l'unanimité « Correspondant sécurité routière » : Monsieur Jean-Philippe BERTO.

OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE URBANISME

Cette question est reportée à un conseil municipal ultérieur car elle doit être délibérée entre le 1er avril et le 30 juin.

INFORMATIONS SUR LES PROCHAINES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Les élections départementales et régionales se dérouleront les mêmes jours, en deux tours de scrutin : les 13 et 20 juin prochain.

Les gestes barrières devront être scrupuleusement respectés. Afin d'assurer les meilleures conditions au déroulement de ces opérations, il est décidé que les scrutins se dérouleront dans deux salles différentes : l'un dans la salle du conseil municipal et

l'autre dans la salle communale, avec pour chaque salle une entrée et une sortie séparées. A cette fin, du matériel électoral supplémentaire a été acheté.

Les conseillers municipaux étant en nombre insuffisant pour permettre la tenue des bureaux de vote sur l'ensemble des deux tours en bonnes conditions, il sera fait appel à des électeurs volontaires pour les vérifications d'identité, l'émargement et le dépouillement.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Programmation de projets routiers

Une demande de travaux de réfection des rues de Mignières, de Thivars et du Relais a été déposée au programme de Chartres Métropole. Aucune de ces rues n'a été retenue pour une programmation au titre de 2021. La demande sera reconduite pour les années suivantes.

2. Rapport de la Commission animation :

- La commission transmet les remerciements de Mme Schartier pour le cadeau qui lui a été remis à l'occasion de son départ en retraite ainsi que ceux de M. Salmon pour les cartes cadeaux remises à l'occasion de la naissance de sa fille

- Le bulletin municipal est en cours de distribution

- La commission souhaite réfléchir à la manière de marquer plus durablement les personnes qui signent un PACS. Il pourrait leur être donné un stylo inséré dans une pochette estampillée du blason de la commune au même titre que lors des mariages. Le conseil municipal approuve.

- La commission souhaite concevoir un document qui solliciterait en amont l'autorisation de toute personne susceptible de voir son image ou son nom inséré dans le bulletin municipal (lors du dépôt d'un permis de construire, une inscription à l'école, un mariage, un PACS, la reconnaissance anticipée d'un enfant, etc.) afin de respecter le droit à l'image dans le cadre du RGPD

- Elle souhaite également concevoir un document de bienvenue à destination des nouveaux habitants

3. Assemblée Générale de Eure-et-Loir Ingénierie :

Stéphane BOUCHER délégué suppléant à ELI a assisté à l'assemblée générale. A cette occasion, le projet de budget a été présenté et sera voté le 1er avril. S. BOUCHER propose de transmettre un compte rendu

4. Commémoration du 19 mars :

Pour satisfaire aux restrictions sanitaires en vigueur, la commémoration se déroulera en comité très restreint avec un nombre limité de conseillers municipaux et de représentants des associations d'anciens combattants. Les participants autorisés se retrouveront au cimetière le 19 mars à 11 h où un dépôt de gerbes sera effectué après lecture du manifeste officiel. Aucun rassemblement en mairie ne clôturera la commémoration.

QUESTIONS DIVERSES

Robert ALEPEE signale que les véhicules roulent encore très vite dans la rue du Bourgneuf. Il est décidé d'y installer le radar pédagogique.

A la demande de Frédéric DUTRIEZ, le rapport de comptage du radar pédagogique installé sur la rue de Patay sera transmis à chaque conseiller municipal pour information.

PROCHAINES REUNIONS :

- 16 mars à 16 h : commission finances
- 22 mars à 20 h : commission générale
- 27 mars à 10 h : commission travaux
- 29 mars à 20 h : conseil municipal
- 7 avril : commission animation

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 22 h.
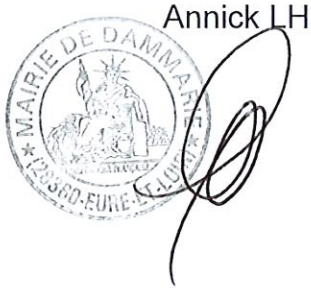
Le Maire,
Annick LHERMITTE,